

Montpellier, Jeudi 30 janvier 2020

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel n° INTE2000953A du 13 janvier 2020, publié au journal officiel du 29 janvier 2020, a reconnu l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des « *inondations et coulées de boue du 15 octobre 2018* » aux communes d'Agel et de La Caunette ;

- au titre des « *inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019* » à la commune de Frontignan ;

- au titre des « *inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019* » à la commune de Creissan ;

- au titre des « *inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019* » aux communes de Alignan-du-Vent, Aumelas, Bélarga, Bouzigues, Fabrègues, Pinet, Plaissan, Pouget (Le) et Tressan.